

**MAITRISE D'OUVRAGE****COMMUNE DE CUZIEU**

Mairie de CUZIEU

10 Rte de Veauche 42330 CUZIEU

Tél : 04 77 54 88 32 - Fax : 04 77 54 40 62

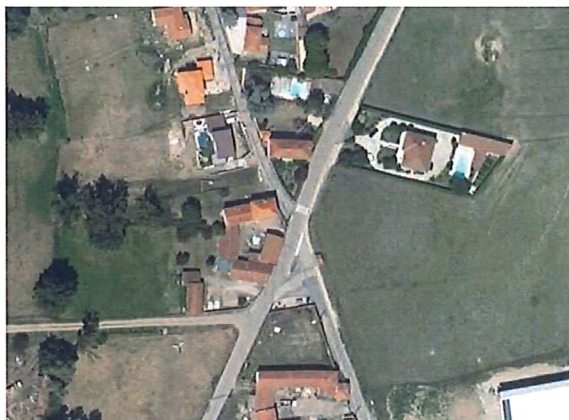
mairie@cuzieu.fr**MAITRISE D'OEUVRE****CALAD'ETUDES**

70 Rue des Chantiers du Beaujolais 69400 LIMAS

Tel : 04 74 03 98 70

caladetudes@caladetudes.com

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA ROUTE DE RIVAS

**DATE DE REMISE DES OFFRES****Lundi 24 avril 2023 à 12h00**

Passée en application de la loi ASAP du 07 décembre 2020 et conformément au décret du 28 décembre 2022.

CONTRAT DE TRAVAUX ACTE D'ENGAGEMENT VALANT C.C.A.P.

N° Lot

Chef de projet

Ind

Unique

JC Braillon

b

DCE

Date de Création

MARS 2023



Article 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

1.1 - Désignation de l'acheteur

COMMUNE DE CUZIEU

Mairie de CUZIEU

10 Rte de Veauche 42330 CUZIEU

Tél : 04 77 54 88 32 - Fax : 04 77 54 40 62

mairie@cuzieu.fr

N°SIRET **214 200 818 00018**

Elle est représentée par : **M LE MAIRE**

1.2 – MAITRE D'OEUVRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

CALAD'ETUDES

70 Rue des Chantiers du beaujolais

69400 LIMAS

Tél. : 04.74.03.98.70

Email : caladetudes@caladetudes.com

N°SIRET 434 435 830 000 22

Elle est représentée par : **M JC BRAILLON**

1.3 – COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Monsieur le Trésorier 1 rue du Montal 42110 Feurs

Article 2 : CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marchés publics suivantes,

- Document Unique valant Acte d'engagement, CCAP
- DQE-BPU
- CCTP
- Dossier plans

et conformément à leurs clauses et stipulations,



Le signataire (Candidat individuel),

| | |
|------------------------|----------------|
| Mr/Mme | Didier CHARLES |
| Agissant en qualité de | Chef d'agence |

m'engage, sur la base de mon offre et pour son propre compte ;

| | |
|--|--|
| Nom commercial et dénomination sociale | |
| Adresse | |
| Courriel ¹ | |
| Numéro de téléphone | |
| Numéro de SIRET | |
| Code APE | |
| Numéro de TVA intracommunautaire | |

¹ Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

engage la société COLAS France
Agence TPCF sur la base de son offre ;

| | |
|--|--|
| Nom commercial et dénomination sociale | COLAS France - Agence TPCF |
| Adresse | ZAC des Bergères - 199 rue de la Sauveté 42210 MONTROND LES BAINS |
| Courriel ¹ | tpcf4243@colas.com |
| Numéro de téléphone | 04 77 33 29 26 |
| Numéro de SIRET | 329 338 883 04254 |
| Code APE | 4211Z |
| Numéro de TVA intracommunautaire | FR 75 329 338 883 |

¹ Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.



Le mandataire (Candidat groupé),

| | |
|------------------------|--|
| Mr/Mme | |
| Agissant en qualité de | |

désigné mandataire :

du groupement solidaire solidaire du groupement conjoint

| | |
|--|--|
| Nom commercial et dénomination sociale | |
| Adresse | |
| Courriel ¹ | |
| Numéro de téléphone | |
| Numéro de SIRET | |
| Code APE | |
| Numéro de TVA intracommunautaire | |

S'engage, au nom des membres du groupement³, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

³ *Annexe 1 à remplir obligatoirement*

Article 3 : DISPOSITION GENERALES

3.1 - Objet

Le présent contrat concerne les travaux d'aménagement de sécurité de la route de Rivas sur la commune de Cuzieu (42).

Le marché comporte une tranche unique, et n'est pas allotit.

3.2 – Mode de passation

Conformément en application de la loi ASAP du 07 décembre 2020 et conformément au décret du 28 décembre 2022, l'acheteur a décidé de consulter plusieurs opérateurs économiques en sollicitant plusieurs devis.

3.3 – Forme du Contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.



3.4 – Critères d'attribution

Les offres sont jugées sur le critère prix et le planning de travaux.

Une négociation pourra être engagée avec au moins les 2 premiers candidats ayant présentés les meilleures offres.

3.5 – Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont :

- Le présent document valant AE, CCAP,
- Le BPU transmis pour réponse,
- Le devis sur la base du DQE transmis pour réponse.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales 2021 applicables aux marchés publics de travaux (C.C.A.G.) Approuvé par arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux et le Cahier des clauses techniques générales (C.C.T.G). Ces pièces étant de notoriété publique, elles ne sont pas jointes au présent marché.

3.6 – Obligations générales du candidat titulaire

ASSURANCE

Le Titulaire est tenu de produire au pouvoir adjudicateur les polices et attestations spécifiant que son entreprise est assurée pour les responsabilités qui découlent de son activité spécifique.

La police d'assurance est communiquée au pouvoir adjudicateur au plus tard dans les 7 jours qui suivent la notification du présent marché : responsabilité civile.

Le Titulaire prévient le pouvoir adjudicateur de toutes modifications dans ses qualifications et ses polices d'assurances.

SOUS-TRAITANCE

Le candidat titulaire du marché ne peut sous-traiter l'exécution que sous réserves de l'acceptation du ou des sous-traitants par le pouvoir adjudicateur et de l'agrément des conditions de paiement de chaque sous-traitant selon les dispositions des articles R2193-1 à R2193-4 du Code de la Commande Publique.

Le défaut de déclaration d'un sous-traitant avant l'exécution d'une prestation est une clause de résiliation du marché.



Article 4 : Prix

4.1 – Forme des prix

Ces prix sont réputés complets. Ils comprennent notamment toutes les charges parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, ainsi que l'ensemble des frais qui sont engagés par le candidat pour mener à bien ses prestations dans le cadre du marché ainsi que l'assurance correspondant à l'activité.

Les prix sont non révisables.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

4.2 – Prix du marché

| | |
|------------------------------|--------------|
| <u>Montant hors TVA</u> | 94 157.50 € |
| <u>Montant de la TVA 20%</u> | 18 831.50 € |
| <u>Montant TTC</u> | 112 989.00 € |

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

Cent douze mille neuf cent quatre vingt neuf euros

Le candidat s'engage envers le Maître de l'Ouvrage à exécuter, selon les règles de l'art, les travaux cités en objet du marché.

Article 5 : Durée des prestations-Pénalités et réfections

5.1 – Durée des travaux

Les travaux seront exécutés dans un délai maximum de 3 mois, à compter de la date de l'ordre de service qui prescrira de commencer.

Début prévisionnel de travaux début Juin.

5.2 – Pénalités

Le Titulaire subira une pénalité journalière de 30€ par jour calendaire de retard par dérogation aux stipulations du CCAG. Les pénalités sont applicables sur simple constatation de non réalisation des travaux commandés.



Article 6 : Modalités de règlement des comptes

Le règlement du présent marché pourra se faire en plusieurs acomptes mensuels en fonction de l'avancement des travaux.

L'entrepreneur déposera sur Chorus Pro à la fin de chaque mois des travaux, la facture correspondante aux prestations réalisées, comportant les indications ci-dessous :

- ✓ L'intitulé du marché ;
- ✓ la désignation des parties contractantes du marché (titulaire et le Maître de l'Ouvrage)
- ✓ les références du marché et, éventuellement, de chacun des avenants et des actes spéciaux ;

Attention : l'entrepreneur est tenu d'envoyer son décompte au Maître d'œuvre par mail pour validation et après validation le décompte pourra être déposé sur la plateforme CHORUS-PRO.

Le délai global de paiements de 30 jours a pour point de départ la date de dépôt sur Chorus Pro des factures et des pièces annexées.

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) suivant(s) :

1^{er} compte

- Intitulé (ou titulaire) du compte : TPCF.....
- établissement bancaire : BNP PARIBAS.....
- lieu : LYON METROPOLE ENTREPRISES.....
- code banque : 30004.....
- code guichet : 02249.....
- n° de compte : 00010109337.....
- clé RIB ou RIP : 84.....

Un RIB devra être annexé au présent document.

Article 7 : Financement et sûreté

RETENUE DE GARANTIE :

Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements.

Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

Cette garantie ou cette caution doit être constituée en totalité au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte. En cas d'avenant, elle doit être complétée dans les mêmes conditions.

Dans l'hypothèse où la garantie ou la caution ne serait pas constituée, ou complétée, dans ce délai, la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée.

Le titulaire a la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande ou, si le pouvoir adjudicateur ne s'y oppose pas, une caution personnelle et solidaire à la retenue



de garantie. Toutefois, cette garantie à première demande ou cette caution personnelle et solidaire est constituée pour le montant total du marché y compris les avenants.

Les montants prélevés au titre de la retenue de garantie sont reversés au titulaire après constitution de la garantie de substitution.

AVANCE : Sans objet

Article 8 : Réception et garanties

Le délai de garantie de parfait achèvement est fixé à : **UN (1) AN**, à compter de la date d'effet de la réception des travaux constatée sans réserve.

Article 9 : Résiliation

Les stipulations du CCAG Travaux sont seules applicables.

Article 10 : Validité des offres

La validité de l'offre est fixée à 120 jours à compter de la signature du présent document par la titulaire.

Article 11: Litiges

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal administratif de Lyon.

Fait en un seul original « lu et approuvé »

Le Candidat (date, cachet, signature)

Le / /

Didier
CHARLES

Signature
numérique de
Didier CHARLES
Date : 2023.05.03
16:55:11 +02'00'

Article 12 : Décision du Maître d'ouvrage

La présente offre est acceptée pour le montant de 12 989,00 € TTC

A Cuzieu le 17 / 05 / 2023

Le Maître d'ouvrage représenté par M Le Maire

Le Maire,
Jean-François RASCLE

{ 8/10 }

AE-CCAP-CUZIEU/ROUTE DE RIVAS





Article 13 : Notification

Le titulaire certifie avoir « *Reçu à titre de notification une copie du présent marché* » :

A, le

Signature du titulaire



ANNEXE 1

DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

| Désignation de l'entreprise | Prestations concernées | Montant HT | Taux TVA | Montant TTC |
|--|------------------------|------------|----------|-------------|
| Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : | | | | |
| Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : | | | | |
| Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : | | | | |
| Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : | | | | |
| | TOTAUX | | | |